

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33  Présents : 25  Votants : 31</p>	<p><b>Séance du 25 janvier 2023 à 19h00</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération :  <b>N° DEL_2023_010</b></p> <p>OBJET :  CONVENTIONS ROC 42 AVEC LE  SYNDICAT INTERCOMMUNAL  D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA  LOIRE TERRITOIRE D'ÉNERGIE</p>	<p><b>Date de convocation : 18 janvier 2023</b></p> <p><b>Étaient présents</b>  M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA</p> <p><b>Étaient absents</b>  M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b>  Marlène ESTEVEZ (pouvoir à Céline CLAUDE)  Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)  Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  Leïla MECHTAR (pouvoir à Christophe TOTEL)  Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  Séverine REYNAUD (pouvoir à Jean-Louis ROUSSET)</p>
	<p><b>Secrétaire de séance</b> : M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande du SIEL-TE-Loire, sis 4, avenue Albert RAIMOND 42271 SAINT-PRIEST EN JAREZ CEDEX, concernant le développement de leur réseau bas débit,

**Contenu :**

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destiné aux objets connectés (ROC42). Ce réseau est un réseau étendu à longue portée, dont le protocole permet la communication à bas débit, par radio, d'objets à faible consommation électrique et connectés à internet. Cette technologie est utilisée dans le cadre des villes intelligentes. LoRa permet de connecter des capteurs de petite taille dont l'autonomie sur batterie dépasse plusieurs années. Ces objets sont reliés à des points de collecte localisés (antennes).

Ainsi les Collectivités pourront y connecter des capteurs pour la surveillance du réseau d'eau ou d'assainissement, pour la gestion des déchets,...

Pour étendre ce réseau, il est nécessaire d'implanter deux équipements techniques sur la commune de Rive-de-Gier :

- un équipement sis 20, avenue du Forez sur la parcelle cadastrée BH 46 (complexe sportif Mayol) ;
- un équipement sis 20, rue du Presbytère sur la parcelle cadastrée AC 160 (Eglise Notre Dame).

Par « Équipements Techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une passerelle LoRa, à savoir notamment, et selon la configuration des lieux, un ou plusieurs supports d'antenne, une antenne, une passerelle, des câbles et chemins de câbles, un coffret d'alimentation électrique et télécom, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.

**Proposition :**

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter l'implantation des équipements techniques du SIEL nécessaires au déploiement de leur réseau bas débit sur les sites indiqués dans la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- Les frais d'installation sont entièrement à la charge du SIEL TE LOIRE.

**Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération.**

**Votant contre : 7**

**Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE**

**S'abstenant : 1**

**Jean-Pierre GRANATA**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**